



Question écrite d'Aurélie Czekalski sur Les dispositifs d'aide, de soutien et de répit pour les aidants proches à Uccle

Monsieur l'Echevin,

Je souhaiterais faire le point sur la situation des aidants proches dans notre commune, un public confronté à des besoins spécifiques souvent invisibilisés. Ces personnes, qui apportent un soutien quotidien à un proche en perte d'autonomie en raison d'une maladie chronique, d'un handicap, de troubles psychiques ou de dépendances, assument une responsabilité importante au sein de nos familles et de notre société.

La Commission communautaire française soutient déjà ces publics via différents leviers, notamment à travers le service PHARE, qui agréé et subventionne plusieurs associations actives auprès des aidants et des jeunes aidants. Ces structures offrent une diversité de services allant de l'accompagnement psychosocial et l'information sur les droits, jusqu'aux dispositifs de répit. Certaines proposent des approches innovantes centrées sur le bien-être des aidants, avec des espaces de ressourcement, des activités collectives et un soutien individualisé, tandis que d'autres ciblent spécifiquement les jeunes aidants de moins de 25 ans.

Malgré ces initiatives, il apparaît que la prise en charge reste largement transversale et repose essentiellement sur le secteur associatif, sans cadre structuré de reconnaissance à l'échelle communale. Cette situation limite l'accès aux dispositifs de soutien, d'accompagnement et aux soins nécessaires, alors même que ces aides constituent un droit fondamental, en particulier pour les aidants cumulant des contraintes sociales, économiques ou de santé.

Au regard de ces constats, il est nécessaire d'établir un bilan sur les actions menées et entreprises par la Commune afin de renforcer le soutien aux aidants proches, particulièrement en ce qui concerne l'éventuel développement de dispositifs de répit, d'une information claire sur les droits et aides existantes à Uccle ainsi que concernant un soutien psychosocial structuré et facilement mobilisable, pour les aidants et surtout les jeunes aidants proches.

Permettez-moi dès lors de vous poser la question suivante :

- Quels dispositifs d'aide et de soutien en matière de répit sont mis en place à Uccle pour les aidants proches ainsi que les jeunes aidants proches ?

Réponse du Collège :

La commune d'Uccle est en contact avec **l'asbl Aidants Proches Bruxelles** depuis plusieurs années.

À Uccle, le soutien aux aidants proches est principalement structuré autour de partenariats entre la commune et des associations spécialisées.

Voici les ressources et structures clés disponibles localement :

Services de référence (Région Bruxelloise)

Bien que leurs sièges soient souvent situés à Laeken, ces structures couvrent l'ensemble du territoire d'Uccle :

- **ASBL Aidants Proches Bruxelles** : Offre une ligne d'écoute (02 474 02 55), des permanences juridiques le jeudi et une aide à la reconnaissance officielle du statut d'aidant.

- **ASBL SAM (Réseau des aidants)** : Propose un moteur de recherche spécialisé et une permanence téléphonique 7j/7 (02 474 02 44) pour simplifier les démarches administratives complexes.
- **ASBL Jeunes & Aidants Proches** : Soutien spécifique pour les enfants et jeunes adultes qui apportent une aide régulière à un proche.
- **ASBL Casa Clara** : Maison de répit offrant des activités de bien-être et des moments de ressourcement pour les parents d'enfants en situation de handicap.

Organismes publics locaux

- **CPAS d'Uccle (OCMW Ukkel)** : Situé Chaussée d'Alseberg 860, il fournit une large gamme de services sociaux et d'aides aux seniors qui peuvent soulager le quotidien des proches.
- **Administration Communale d'Uccle** : Via ses services "Seniors" et "Action Sociale" (handicontact), la commune centralise les informations sur les aides disponibles. Les activités locales Les Cafés Aidants Proches, ces moments d'échanges conviviaux qui permettent de partager son expérience et de recevoir des conseils d'experts ont été mis en place par la commune en collaboration avec l'ASBL [Aidants Proches Bruxelles](#), Samana et le centre Lotus. Ils ont été organisés au Centre administratif d'Uccle (Rue de Stalle 77), à la bibliothèque du Phare et au Family Corner en 2020 & 2022. Ce projet est en stand-by pour le moment.
- **ASBL Eric et Jeanne** : Située à Uccle, chaussée d'Alseberg, cette association propose un accompagnement par des auxiliaires de vie pour soutenir les familles et les aidants proches, favorisant le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées ;
- **ASBL Bras dessus Bras dessous** : Cette association lutte contre l'isolement à Uccle via des événements réguliers (via les bibliothèques par exemple) et le "Mardi gourmand", un moment de rencontre intergénérationnel utile pour rompre la solitude de l'aidant ;

La commune offre également une **prime de 50 euros pour l'installation d'un appareil de télévigilance** pour les personnes âgées de plus de 65 ans qui ont au moins 9 points de perte d'autonomie. Un appareil de télévigilance permet à une personne en perte d'autonomie d'avoir un petit médaillon autour du cou ou du poignet et d'appuyer dessus en cas de chute (par exemple) pour qu'un signal soit envoyé à une centrale qui contacte les (aidants-)proches pour qu'ils viennent aider leur proche à domicile. Ce système peut aider les aidants-proches à être plus sereins lorsqu'ils savent leur proche seul à la maison. La prime peut être réclamée par la personne âgée elle-même ou par la personne qui a financé l'installation du système de télévigilance (son aidant-proche, par exemple).